

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 28 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAE 150 Subvention (2 500 000 euros) et avenant à la convention de partenariat avec Bpifrance relative au Fonds Paris Innovation Amorçage.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et suivants ;

Vu la convention adoptée par délibération n° CR 2017-141 du Conseil Régional d'Île-de-France en date des 6 et 7 juillet 2017 autorisant la Ville de Paris à attribuer une aide sur le régime d'aide INNOV'UP ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire lui propose d'attribuer une subvention à Bpifrance Île-de-France au titre de l'exercice 2017 et lui demande l'autorisation de signer une convention avec Bpifrance Financement et Bpifrance Régions ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec Bpifrance Financement et Bpifrance Régions.

Article 2 : Une subvention de 2 500 000 euros est attribuée à Bpifrance Île-de-France, sise 27-31 avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort, au titre de l'exercice 2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, rubrique 90, nature 20421, AP 4980 du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement et sous réserve du vote de la convention avec la Région Île-de-France.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO